



Flash sans permis et perte de mon permis de conduire

Par Visiteur

Bonjour,

J'ai perdu en juin mon permis suite à perte de points.

Je pense avoir été flashé la semaine dernière, en moto, par l'arrière, à moins de 10 kmh de dépassement.

A l'exception de deux infractions à 2 points, les huit autres points furent perdus par excès de vitesse et flash de moins de 10 kmh chaque (point par point) depuis 2005.

J'ai passé déjà la visite médicale et les tests psychotechniques pour récupérer mon permis. L'ensemble des tests a prouvé que je suis parfaitement en état de conduire, ma prise de sang étant irréprochable.

J'ai reçu l'autorisation de repasser le code pour obtenir mon permis en décembre depuis un mois.

J'ai pris ma moto pour une urgence et je ne souhaite plus y toucher.

Mon casier est vierge.

Quels sont les risques théoriques et réels de mon cas ? Que puis je faire pour prévenir une situation critique ? Devrais je le cas échéant déposer une main courante ? Devrais je demander à quelqu'un d'autre de dire qu'il conduisait à ma place ?

Merci pour vos réponses.

Cordialement,

Par Visiteur

Cher monsieur,

J'ai reçu l'autorisation de repasser le code pour obtenir mon permis en décembre depuis un mois.

J'ai pris ma moto pour une urgence et je ne souhaite plus y toucher.

Mon casier est vierge.

Quels sont les risques théoriques et réels de mon cas ?

Vous serez probablement poursuivi pour conduite sans permis sur le fondement de l'article L224-16 du code de la route. A ce titre, vous serez condamné à une forte amende ainsi qu'à une possible interdiction de repasser le permis pendant quelques temps.

Que puis je faire pour prévenir une situation critique ? Devrais je le cas échéant déposer une main courante ?

Cela ne servirait à rien de déposer une main courante surtout pour y dire quoi? Soit vous avez de la chance, et le flash n'a pas bien fonctionné; soit vous serez poursuivi et dans ce cas, il n'y a guère façon d'y remédier si ce n'est...

Devrais je demander à quelqu'un d'autre de dire qu'il conduisait à ma place ?

en dénonçant effectivement un tiers consentant qui encourt beaucoup de moins de risque que vous.

Très cordialement.